



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

GESTION PATRIMONIALE
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Affaire suivie par : Thomas Le Brigand

N°D24DSTG204

OBJET : TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE REMISE EN FONCTION DE LA TERRASSE BOIS DE LA CAPITAINERIE DE PENNE D'AGENAI ET DU BELVÉDÈRE DE SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT

Vu l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'état de dégradation de la terrasse bois de la capitainerie de Penne d'Agenais créant pour le public les situations à risque suivantes :

- Risque de chute de plain-pied due à certaines planches de bois qui se désolidarisent des lambourdes,
- Risque de chute de hauteur due à une fragilisation de l'avancée de la terrasse bois au-dessus de l'eau ;

Considérant que ces risques sont fortement accentués par la présence du fleuve engendrant un risque de noyade ;

Considérant l'état de dégradation de la structure bois du belvédère de Saint-Sylvestre-sur-Lot engendrant une situation à risque pour le public :

- Risque de chute de plain-pied due à certaines planches de bois qui se désolidarisent des lambourdes,
- Risque de chute de plain-pied due à certaines planches de bois fragilisées ou brisées ;

Considérant la présence d'une ancienne cuve de pompage d'eau du Lot sous la terrasse bois du belvédère de Saint-Sylvestre-sur-Lot, l'ouverture de cette dernière permettra par la même occasion la mise en place d'une sécurisation adaptée de l'accès à cette cuve afin de prévoir tout risque de chute de hauteur et de noyade ;

Considérant l'expertise de l'entreprise USINAGE SERVICES PRESTATIONS qui a pu proposer une solution spécifique permettant la remise en état rapide des sites tout en améliorant leur sécurité et leur durabilité ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir les deux offres de la société USINAGE SERVICES PRESTATIONS de 47 140 LADIGNAC pour un montant de 9 900 €/HT, soit 11 880 €/TTC pour la remise en état du belvédère de Saint-Sylvestre-sur-Lot, et pour un montant de 6 810 €/HT, soit 8 172 €/TTC pour la remise en état de la terrasse de la capitainerie de Penne d'Agenais afin d'assurer la sécurité du public ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20241209-D24DSTG204-AR
Reçu le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024

2°) - De signer les pièces des offres ;

3°) - Précise que les crédits sont ouverts pour cette opération

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 09 décembre 2024



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 17 décembre 2024

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 17 décembre 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com